



## travail et congés payés

Par **Cricri4963**, le **26/03/2024** à **19:16**

Bonsoir,

j'explique ma situation : je travaille dans le BTP

mes vacances était du 26 decembre au 3 janvier convenu avec l'employeur .J'ai repris le 4 janvier .J'ai travaillé le 4 et le 5 janvier . Hors j'ai découvert sur ma feuille de congés envoyé par la caisse et sur mon bulletin de salaire que mes dates de vacances etaient du 26 au 5 janvier ...donc j'ai travaillé sans le savoir sur deux jours de vacances sans le savoir .

Légalement l'employeur pouvait t'il faire cela ? sachant que les deux jours que j'ai travaillé ont été payé par la caisse de congés ?

Cordialement

Par **miyako**, le **26/03/2024** à **21:10**

Bonsoir,

[quote]

Légalement l'employeur pouvait t'il faire cela ? sachant que les deux jours que j'ai travaillé ont été payé par la caisse de congés ?

[/quote]

Non ,on ne peut travailler pendant les CP ,surtout chez le même employeur.Si la caisse a connaissance de cela ,elle demandera un remboursement de ces deux jours et l'employeur devra vous payer lui même les heures travaillées..

<https://www.saisirprudhommes.com/fiches-prudhommes/travailler-pendant-les-vacances-conges-payes>

Cordialement